Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260304-2614_SUB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt six
le 2 mars,
à 20 h 30
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Carole CERVEAU , Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : BARATAUD Clarisse, BAUBAN-JACQUES Yann, BOULAIRE Guillaume, BRIQUET Marie-Paule, CHEVALIER Denis, CERVEAU Carole, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOREL Albéric, MOTTES Stéphane, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) :

Absent(s) excusé(s) : Yohan LEGER, Mélanie SALARDAINE, Jean-Yves GUITTON

Secrétaire de séance : Armelle DUPUY

Date de convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

Délibération n° 26/14 : Subventions Communales 2026

Objet : Subventions aux associations 2026

Sur proposition du Maire, après délibération, le conseil municipal arrête comme suit les subventions 2026 :

Désignation	Montants 2026
Confrérie des Mouliers	420
ACCA (Chasse)	150
UNC (Union des Anciens Combattants)	500
Gymnastique Féminine Volontaire	600
Club des Bons Amis	570
Centre de Découverte de la Baie	1200
Club de Bridge Vivarais	100
Groupement Défense Ennemis des Cultures (FGDON 35- Pour Piégeur)	600
AFM Téléthon	153
Comité de Parents d'Elèves	1000
Les Randos Vivaraises	500
Nouvelle Génération Vivaraise	520
Association Rivière des arts	400
Caisse malouine d'entraide aux familles des marins pêcheurs péris en mer	190
Vivier en fêtes	2000
SNSM Cancale	200
MAM de la baie	150
Club de foot	1000
Total	**10 253**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260304-2614_SUB-DE

Lors du vote de la subvention attribuée à la Nouvelle Génération Vivaraise, Mme DUPUY, Mme BARATAUD, Mme BRIQUET quittent la salle et ne prennent pas part au vote.
Lors du vote de la subvention attribuée aux Randos Vivaraises, Mme DUPUY, et Mme BARATAUD quittent la salle et ne prennent pas part au vote.
Lors du Vote de la subvention attribuée au Club des Bons Amis et à l'UNC, Mme BRIQUET quitte la salle et ne prend pas part au vote
Inscrits les écritures suivants au Budget 2026,

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Vivier sur Mer, le 2 Mars 2026.

Le Maire,
Carole CERVEAU.

Armelle DUPUY
Secrétaire de Séance

